

Conférence de presse

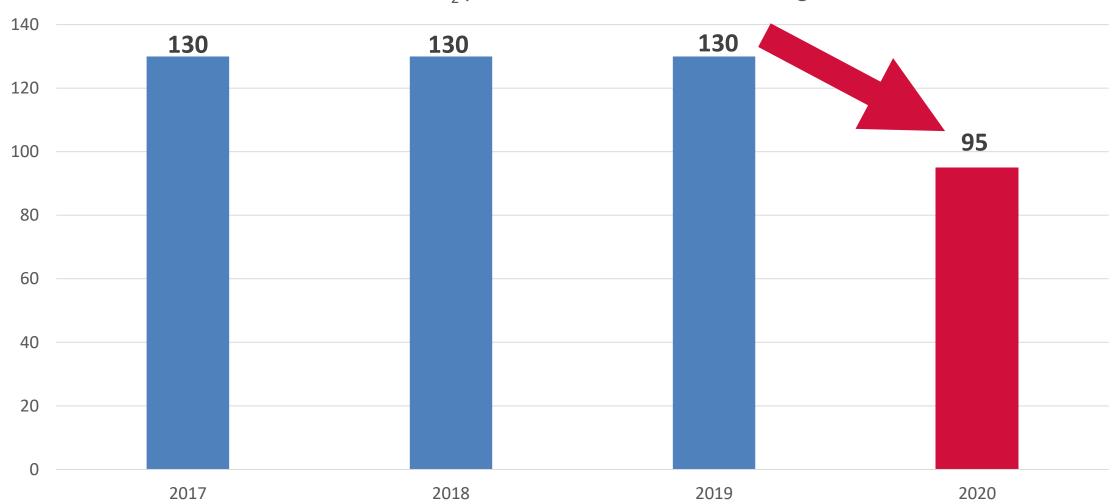
Objectif en matière de mobilité électrique pour 2020

Clé de Berne, Berne Jeudi 15 février 2018



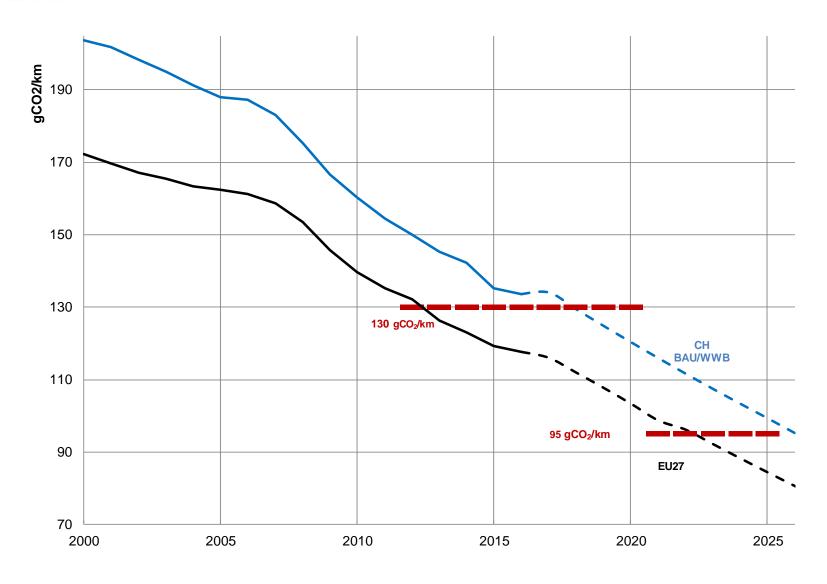
Stratégie énergétique 2050 et objectif de CO₂

Valeur cible de CO₂ pour les voitures de tourisme en g/km





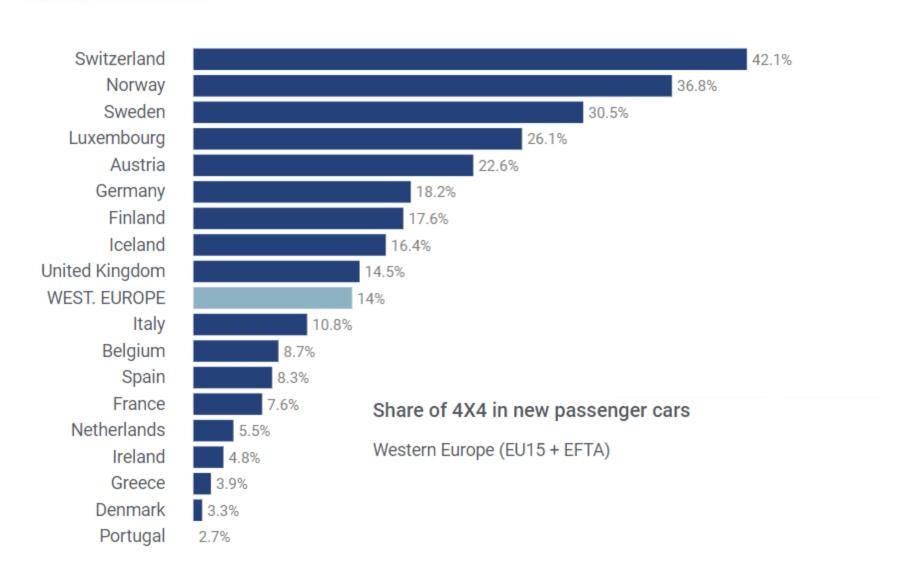
La Suisse doit atteindre l'objectif toute seule



Grafique: EBP



La Suisse est championne européenne des 4x4 ...

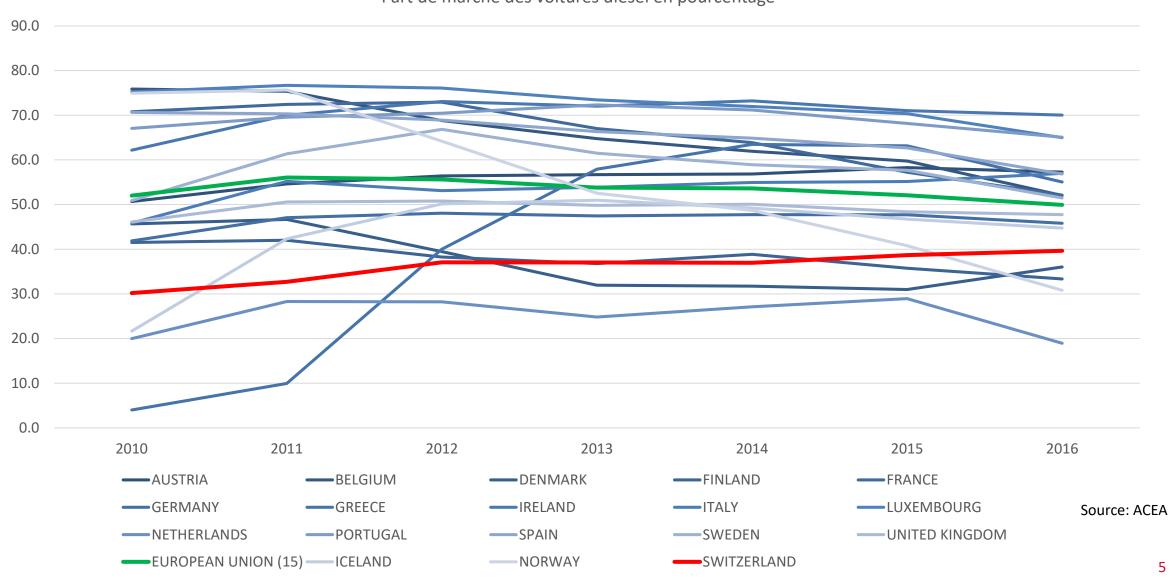






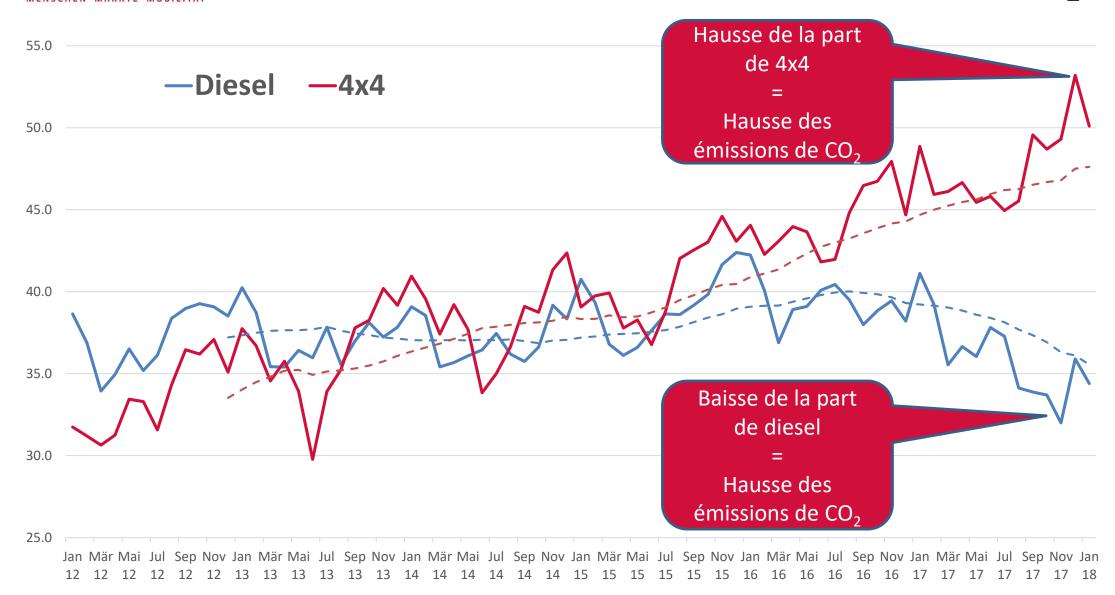
... mais figure dans le dernier tiers pour le diesel

Part de marché des voitures diesel en pourcentage



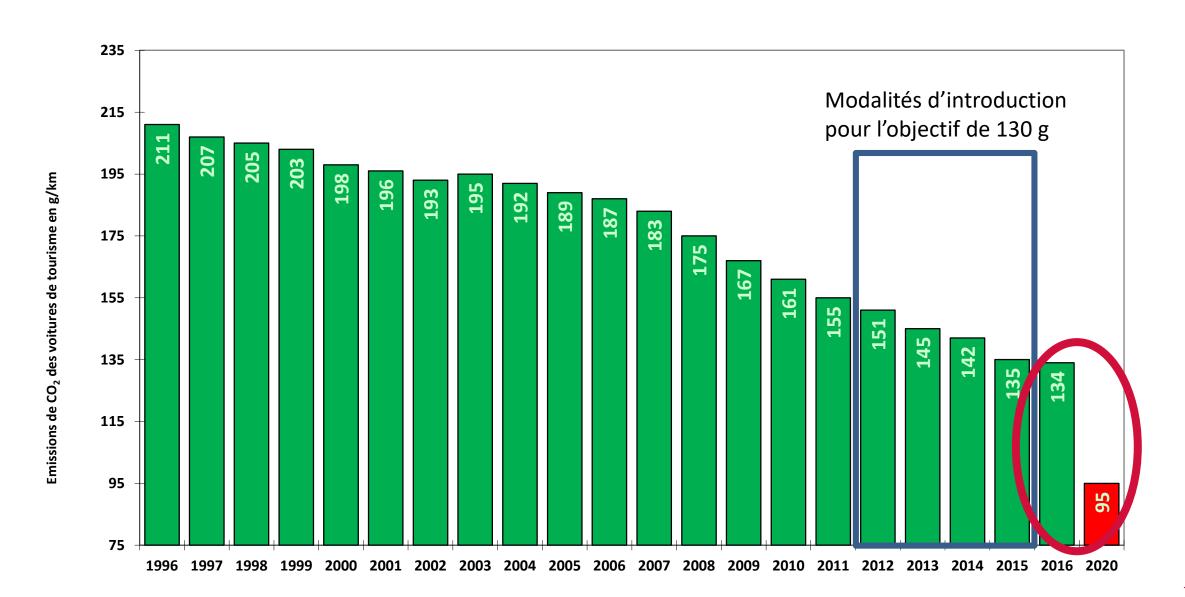


L' évolution du marché entrave la baisse du CO₂





Baisse du CO₂ de plus d'un tiers chez les VT depuis 1996





Modalités d'introduction pour les objectifs de CO₂

Suisse 130 g

Suisse 95 g

	Phasing-in	Super-crédits
2012	65%	1.00
2013	75%	3.50
2014	80%	2.50
2015	100%	1.50
2016	100%	1.00

	Phasing-in	Super-crédits
2020	85%	2.00
2021	90%	1.67
2022	95%	1.33
2023	100%	1.00



Modalités d'introduction pour l'objectif de 95 g

Suisse UE

	Phasing-in	Super-crédits
2020	85%	2.00
2021	90%	1.67
2022	95%	1.33
2023	100%	1.00

	Phasing-in	Super-crédits
2020	95%	2.00
2021	100%	1.67
2022	100%	1.33
2023	100%	1.00

Les modalités d'introduction faisaient partie de la votation sur la stratégie énergétique 2050 du 21 mai 2017.

Loi sur le CO₂, Art. 10a, al. 2:

«Lors du passage à de nouveaux objectifs, [le Conseil fédéral] peut prévoir des dispositions particulières facilitant la réalisation des objectifs pendant une période limitée.»



Conclusion intermédiaire

- L'objectif de CO_2 pour les voitures de tourisme sera nettement plus sévère à partir de 2020 (95 g/km).
- Les importateurs veulent absolument réaliser l'objectif. L'argent ne doit pas être investi dans des sanctions, mais dans la promotion des propulsions alternatives.
- Les mesures d'optimisation des moteurs à combustion ainsi que l'utilisation de carburants de substitution et synthétiques restent des technologies de transition importantes. Les modèles à gaz et les premiers modèles avec pile à combustion contribuent également à la réalisation de l'objectif.
- Les modalités d'introduction présentent une condition de base pour atteindre la valeur cible. Il faut aussi un nouvel élan chez les voitures électriques et les hybrides plug-in.



10/20

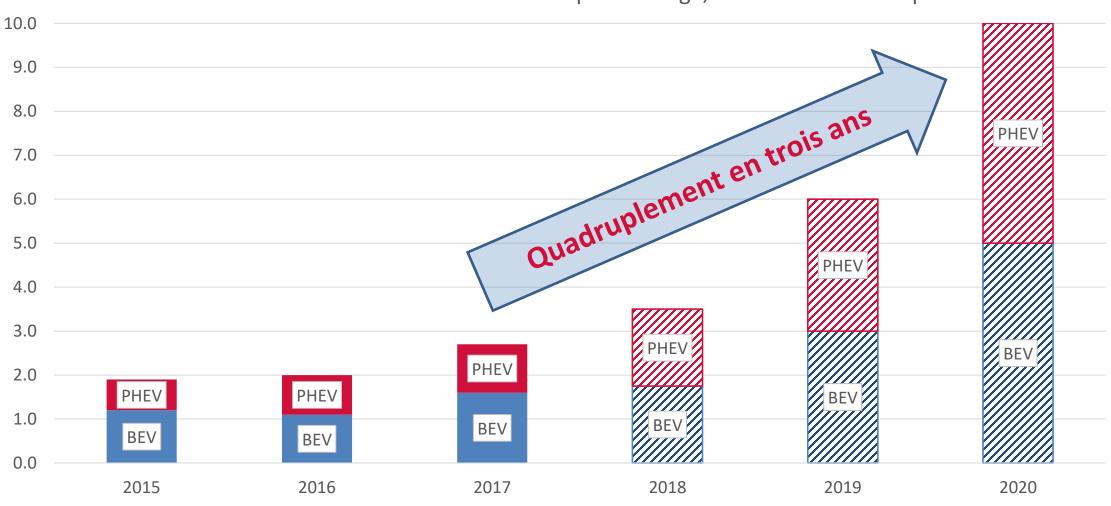
Objectif d'auto-suisse:

La part des voitures électriques et hybrides plug-in sur le marché des voitures de tourisme neuves doit être de **10** pour cent en 20**20**.



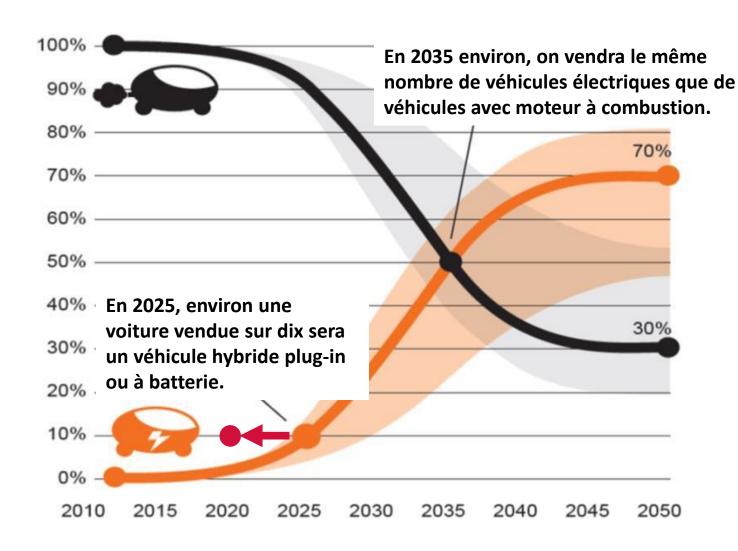
«10/20»: part de 10% de véhicules avec prise en 2020

Part de marché BEV et PHEV en pourcentage, dès 2018 évolution possible





«10/20»: objectif ambitieux



Prévision de l'évolution de la mobilité électrique en Suisse selon le bureau de conseil EBP.

C'est entre autres sur cette base que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a défini les modalités d'introduction relatives aux objectifs de CO₂ à partir de 2020.

auto-suisse veut atteindre cinq ans plus tôt la part de marché de 10% de véhicules à batterie et hybrides pronostiqué pour 2025.

Les objectifs sont donc nettement plus ambitieux que les attentes de l'UE, où une part de marché de 3,6% (BEV) ou de 3,2% (PHEV) est pronostiquée pour 2021.

Grafique: EBP



Conditions pour 10/20

1. Grand choix de modèles avec propulsion alternative: gaz, hydrogène, électrique et hybride (plug-in).



Mercedes und AMG aber ganz unterschiedlich.

Volkswagen startet die große E-Auto-Offensive



Hyundai zeigt Kona Elektro in Genf mit bis zu 470 km.

Der Opel Ampera-e wird zum Schweizer Auto des Jahres 2018 gekürt

Revolutionäre Reichweite



elektrisch wird die Marke BMW

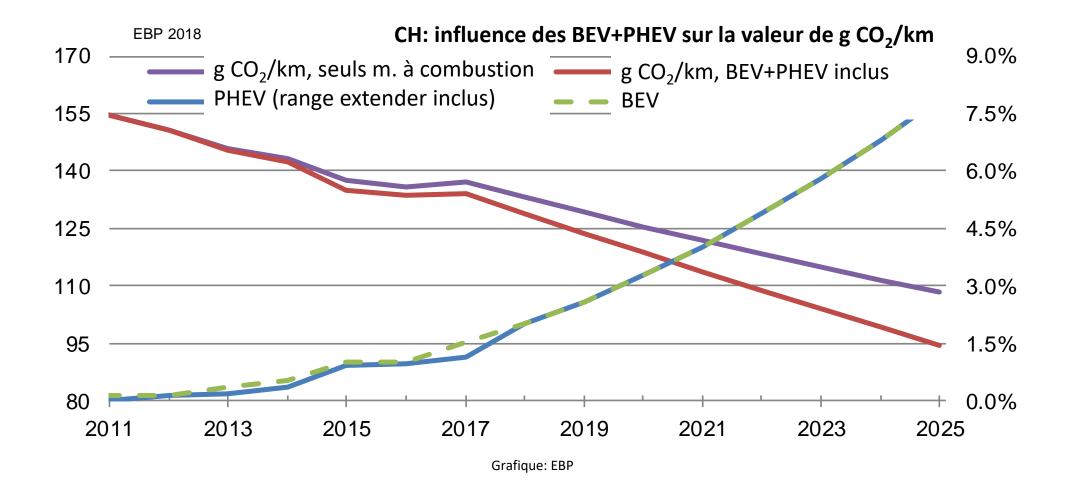
Porsche investiert bis 2022 mehr als sechs Milliarden Euro in





L'offre à elle seule ne suffit pas

Avec des mesures maximales de la part des importateurs d'automobiles (scénario «push»), la Suisse atteindra la valeur cible de 95 g seulement en 2025.



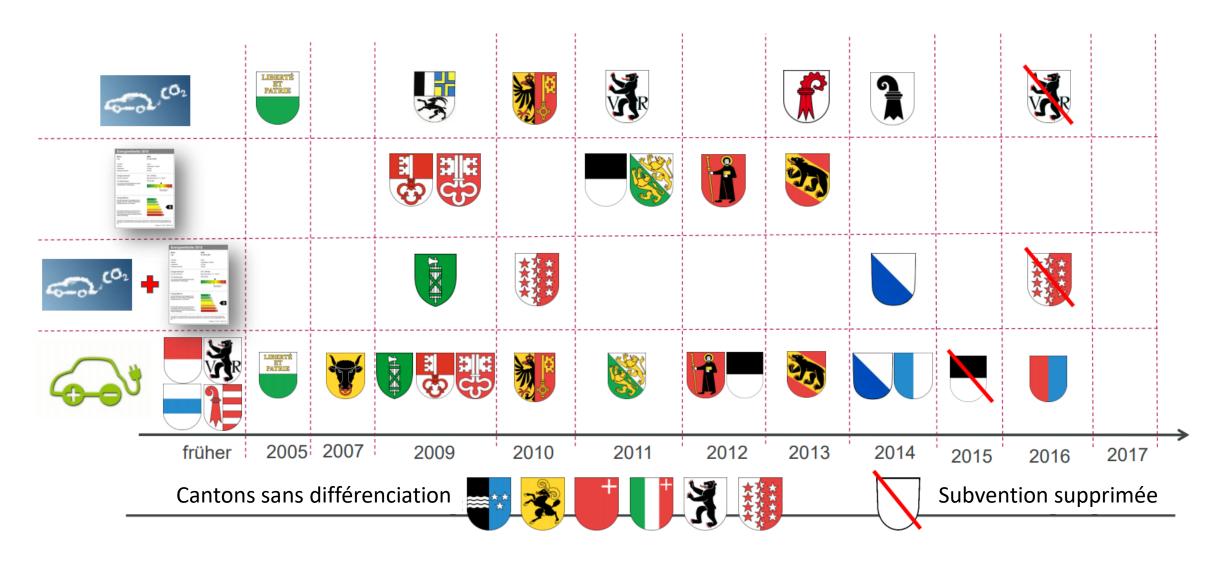


Conditions pour 10/20

- 1. Grand choix de modèles avec propulsion alternative: gaz, hydrogène électrique et hybride (plug-in).
- 2. Soutien important de la part de la Confédération, des cantons et des communes: aménagement de l'infrastructure de recharge en électricité et en carburants de substitution ainsi qu'incitations fiscales.



Patchwork des subventions fiscales sur les véhicules à moteur



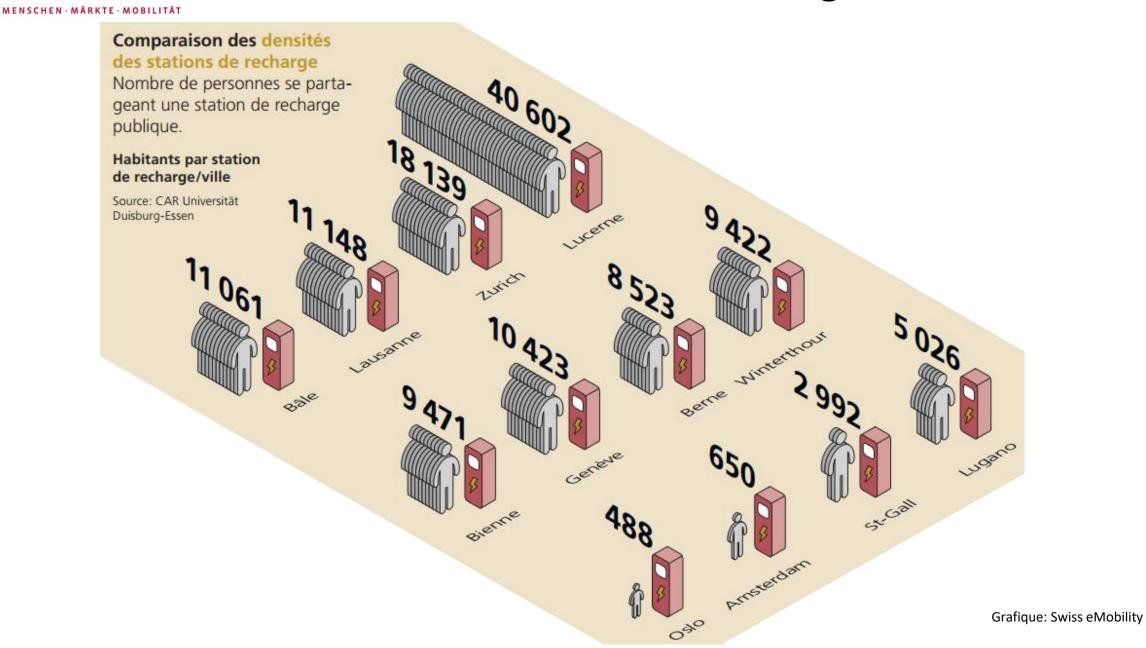


Conditions pour 10/20

- 1. Grand choix de modèles avec propulsion alternative: gaz, hydrogène électrique et hybride (plug-in).
- 2. Soutien important de la part de la Confédération, des cantons et des communes: aménagement de l'infrastructure de recharge en électricité et en carburants de substitution ainsi qu'incitations fiscales.
- 3. Investissements privés dans l'infrastructure de recharge par les fournisseurs d'énergie, les exploitations du réseau électrique des pionniers, les employeurs ou les propriétaires d'immeubles.



Faible densité du réseau de recharge dans les villes CH





Mise en place de conditions cadres

Technologie véhicules + composants

Développement de véhicules + composants: R + D

Prototypes (véhicules + composants): P+D, projets phares

Introduction sur le marché: Soutien de la promotion, SuisseEnergie

Conditions cadres

Mesures incitatives (pull):

exemption impôt sur les véhicules automobiles, supercrédits, pas de taxe sur les huiles minérales, étiquette énergie, etc.

Mesures contraignantes (push):

 p. ex. durcissement des prestrictions concernant les émissions de CO2 pour VT

Infrastructure de recharge:

soutien lors de la coordination + planification

Autres mesures

Rôle de modèle de la Confédération

Recherche d'accompagnement:

p. ex. bilan écologique, étude de marché

Offres d'information et de conseil de la Confédération:

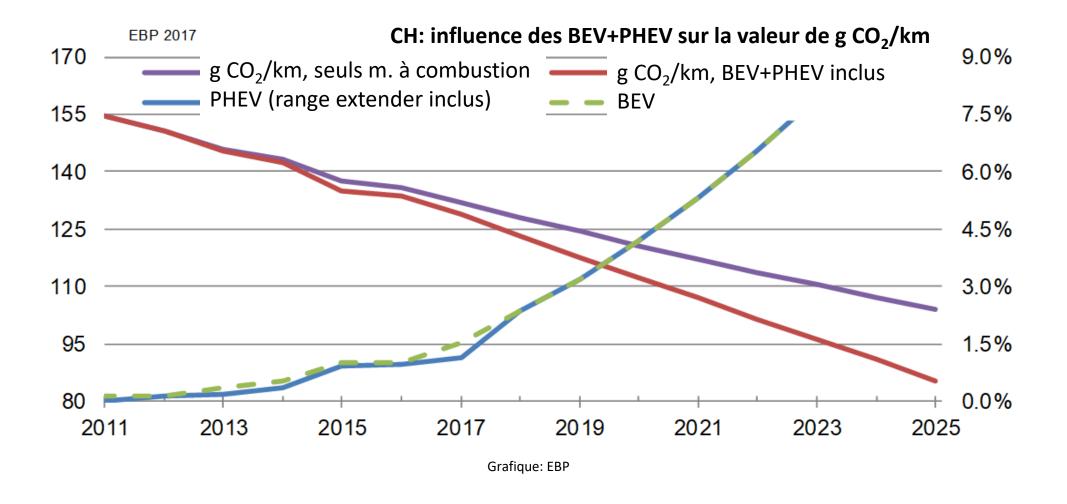
prise en compte accrue de l'électromobilité

Figure 1 : Activités de la Confédération ciblées sur la promotion de l'électromobilité



Nous pouvons le faire en unissant nos forces

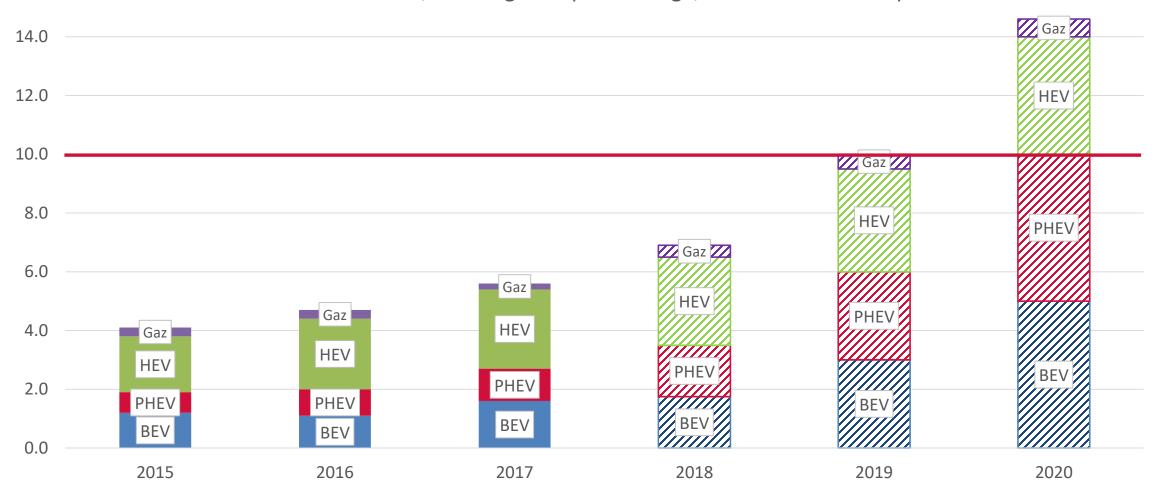
Avec des incitations et des subventions supplémentaires de l'Etat (scénario «push-and-pull»), la Suisse atteindra la valeur cible de 95 g en 2023/2024.





Hybrides, véhicules à gaz avec contribution importante

Part de marché BEV, HEV et gaz en pourcentage, dès 2018 évolution possible





Conditions pour 10/20

- 1. Grand choix de modèles avec propulsion alternative: gaz, hydrogène électrique et hybride (plug-in).
- 2. Soutien important de la part de la Confédération, des cantons et des communes: aménagement de l'infrastructure de recharge en électricité et en carburants de substitution ainsi qu'incitations fiscales.
- 3. Investissements privés dans l'infrastructure de recharge par les fournisseurs d'énergie, les exploitations du réseau électrique des pionniers, les employeurs ou les propriétaires d'immeubles.
- 4. Maintien des modalités d'introduction prévues pour l'objectif de 95 g (introduction échelonnée dite «phasing-in», super-crédits).



Modalités d'introduction pour l'objectif de 95 g

	Phasing-in	Super-crédits
2020	85%	2.00
2021	90%	1.67
2022	95%	1.33
2023	100%	1.00



Conditions pour 10/20

- 1. Grand choix de modèles avec propulsion alternative: gaz, hydrogène électrique et hybride (plug-in).
- 2. Soutien important de la part de la Confédération, des cantons et des communes: aménagement de l'infrastructure de recharge en électricité et en carburants de substitution ainsi qu'incitations fiscales.
- 3. Investissements privés dans l'infrastructure de recharge par les fournisseurs d'énergie, les exploitations du réseau électrique des pionniers, les employeurs ou les propriétaires d'immeubles.
- 4. Maintien des modalités d'introduction prévues pour l'objectif de 95 g (introduction échelonnée dite «phasing-in», super-crédits).



Glossaire

BEV Battery Electric Vehicle, véhicule électrique à batterie

HEV Hybrid Electric Vehicle, véhicule électrique hybride

PHEV Plug-in Hybrid Electric Vehicle, véhicule hybride avec possibilité de

recharge extérieure

Fuel Cell Pile à combustible, souvent avec hydrogène comme source d'énergie

Phasing-in Part des véhicules les plus efficaces du parc roulant d'un importateur/

groupement prise en compte pour le calcul de la moyenne de CO₂ d'une

année donnée

Super-crédits Surpondération des véhicules très efficaces (moins de 50 g CO₂/km)

lors du calcul de la moyenne de CO₂ d'un importateur/groupement